



Du formalisme ad validitatem applicable aux engagements d'une société en formation

Jurisprudence publié le 23/04/2021, vu 794 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Le défaut de la mention suivant laquelle le gérant agit pour le compte de la société en formation, fait de la société, dépourvue de personnalité juridique, une partie contractante. Les engagements alors souscrits sont frappés de nullité.

Les faits sont classiques. Une société en cours de formation, sous la forme d'une EURL, représentée par son gérant (et associé unique), conclut une série de contrats avec une autre société. Peu après son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, l'EURL est placée en liquidation judiciaire. Son cocontractant assigne par la suite en paiement le gérant et associé, prétendant que ce dernier est solidairement responsable des contrats qui ont été conclus.

Au terme d'une analyse des contrats, les juges du fond refusent de faire droit à cette demande. Ils estiment que le gérant et associé n'avait pas agi « pour le compte de la société en formation » en sa qualité d'associé ou de gérant, comme le veut l'usage, afin de pouvoir engager la société elle-même une fois immatriculée, ou, à défaut de reprise de l'acte par la société, d'être engagé lui-même. Au cas présent, c'est la société elle-même, en formation, qui est engagée.

La Cour de cassation, par cet arrêt du 10 février 2021, rejette le pourvoi de la société.

Source : <https://www.dalloz-actualite.fr/>

Pour plus d'infos : [Que deviennent les actes accomplis pour le compte de la société en formation ?](#)

Voir aussi notre guide : [Guide pratique de la SARL 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)

- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Modifier les statuts d'une SARL](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
 - [Réussir la création d'un food-truck](#)
 - [Louer à des touristes](#)
 - [S'installer dans les services à la personne](#)
 - [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Peut-on créer son entreprise en étant salarié ?](#)
 - [Comment créer une SARL en 7 étapes ?](#)
 - [Comment devenir auto-entrepreneur en 7 étapes ?](#)
 - [Comment créer une SAS en 5 étapes ?](#)
 - [Comment créer une SCI en 6 étapes ?](#)
 - [Quel statut pour le conjoint du chef d'entreprise ?](#)
 - [Quel est le coût de création d'une entreprise ?](#)
 - [La publication d'une annonce légale](#)
 - [Comment rectifier une annonce légale ?](#)
 - [Les obligations fiscales lors de l'année de création](#)
 - [Créer une société : les erreurs juridiques à éviter](#)
 - [Comment remplir la déclaration des bénéficiaires effectifs ?](#)
 -